

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 20 janvier 2018

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Françoise BOINOT, M. Joël BRILLAUD, Mme Nathalie DEPRÉ a quitté la séance à 21h45, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Antoine RAMBEAU,

Mme Annick BOINOT arrivé à 20h55, n'a pas pris part au vote des 4 premières délibérations.

Membres absents excusés : M. Gilles RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Membre absent : M. Olivier MURZEAU,

Secrétaire de séance : Mme Jenny HURTAUD

Début de la séance : 20 heures 30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- Dénomination de la rue de la Gare,
- Aménagement de sécurisation entrée est (route de la Chardonnière).
- Achat tables pour la salle polyvalente.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- Dossier de demande de subventions auprès du Département et de l'Etat pour la mise en place de jeux à l'école maternelle,
- Communauté de communes Aunis Sud :
 - ✓ Présentation des zones à urbaniser sur la commune dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.
- Divers (agenda...).

Au cours de la séance le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2017.

Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées par Mme Catherine BASILIDE pour le bien cadastré C2168 et C233, d'une superficie totale de 341 m² et situé 17 rue Pierre François Audry, par les consorts VALLIER, pour le bien cadastré C170, C171 et C835, d'une superficie totale de 3753 m² et situé 1 rue de Vouhé et par M. et Mme Sébastien BILLOT, pour le bien cadastré A639, d'une superficie totale de 1438 m² et situé 9 route de la Macre à Blameré.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le nom suivant à la route départementale 208 longeant l'ancienne gare et reliant la D208e1 rue du Stade et la D208 rue de Vouhé : **Rue de l'ancienne Gare**.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget le projet d'aménagement de sécurisation de l'entrée Est du bourg (RD205 - route de la Chardonnière) avec une participation financière de la commune de 37 500 € HT. Le coût global des travaux est de 125 000 €. Les travaux seront dirigés par le Département et sont prévus fin 2018 à début 2019.

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement éventuel des tables à la salle polyvalente qui se chiffre à 4 600 € ou 5 700 € HT selon le modèle choisi. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour remplacer les tables de la salle polyvalente. D'autres propositions de prix leur seront proposées au cours de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, pour nommer un agent de la collectivité à ce grade, du fait de son ancienneté dans le poste d'adjoint technique, le Conseil Municipal décide d'adopter la création du poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal accepte le projet de création d'une aire de jeux à l'école maternelle pour un coût prévisionnel de 20 570,50 € HT et sollicite une aide financière de 25 % auprès de l'Etat et de 40 % auprès du Département.

Dans le cadre du PLUiH, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au zonage établi par la commission « urbanisme ».

Divers :

- ✓ Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'achat d'une tablette pour la mettre à disposition des enfants scolarisés à Puyravault qui sont absents pour raison de santé (longue durée).
- ✓ Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux nouvelles instructions concernant les contrats aidés, au 1^{er} janvier 2018, nos deux contrats aidés ne sont pas renouvelables. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que soit proposé aux deux agents concernés un contrat à durée déterminée aux mêmes horaires qu'ils ont actuellement, à l'issue de leur fin de contrat.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les arbres à côté du chalet ont été plantés et qu'une table de pique-nique va bientôt être installée.
- ✓ Monsieur le Maire informe que le Syndicat des eaux a validé les travaux d'assainissement collectif (y compris la station de lagunage) et le remplacement des canalisations d'eau à Blameré. Les travaux se feront en une seule tranche pour un coût de 1 millions 5. Les travaux sont prévus avant l'été 2018 et pour une période de 6 mois.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente du logement 1 rue du Stade a été signé le 4 janvier 2018.
- ✓ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 9 mars 2018.

Levée de séance : 22 heures 45

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 31 janvier 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE

